



DECISION
concernant la décision sans suite d'un
marché affiché, au financement et la
livraison de chlorure ferrique et de
coagulant organique pour les unités de
traitement et d'épuration de Limoges
Métropole - lot 1 : chlorure ferrique de
qualité eau potable

N° 25070

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 521-2 et L. 512-10 ;

Vu la délibération n° 31 du conseil communautaire du 25 novembre 2022 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n° 43 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 relative à la planification 2023 des achats ;

Vu le Code de la commande publique du 6er avril 2019 et notamment son article R.224-2 ;

CONSIDERANT qu'après consultation, ayant pour objet : « la fourniture et livraison de chlorure ferrique et de coagulant organique pour les unités de traitement et d'épuration de Limoges Métropole - lot 1 : chlorure ferrique de qualité eau potable » a été lancée par voie de publicité le 09/06/2023, la date limite de remise des offres étant fixée au 09/07/2023 ;

CONSIDERANT qu'il a été constaté un problème technique relatif au profil acheteur ayant entraîné l'irrégularité de la procédure ;

CONSIDERANT que les articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un motif légitime, en l'espèce, l'absence d'irrégularité de la procédure ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de ne pas donner suite à la procédure lancée précédemment ;

DECIDE

La procédure formalisée n° 2023-F083000-00 relative à « la fourniture et livraison de chlorure ferrique et de coagulant organique pour les unités de traitement et d'épuration de Limoges Métropole - lot 1 : chlorure ferrique de qualité eau potable » est clôturée sans suite pour motif légitime et sans réouverture sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Fait à Limoges,

le 29/03/2024

Signé électroniquement le 29/03/2024

Par Monsieur Patrick
Lafont, Directeur des Services

Spécimen

Reçu de l'application « Mon espace de l'utilisateur »
N° de consultation :
Référence de la consultation :
N° de la consultation de l'offre :
Date de clôture :

DÉCISION

Décision sans suite - Fourniture et livraison de chlorure ferrique et de coagulant organique pour les unités de traitement et d'épuration de Limoges Métropole - Lot 1 : Chlorure ferrique de qualité eau potable

1 DOCUMENT - Publié le 29 Mars 2024

 [DEC_25070_CHLORURE_FERRIQUE_COAGULANTS_UNITES_TRAITEMENT_EPURATION_LOT_1.pdf](#)
(.pdf, 223,7 Ko)

 [TÉLÉCHARGER](#)